

Registre aux délibérations du conseil communal de Bech
Séance publique du 25 octobre 2023

Date de l'annonce publique de la séance : 18.10.2023
Date de la convocation des conseillers : 18.10.2023

Présents : GOERES Jill, bourgmestre ; CLASSEN Norbert, échevin ; WOHLFART Nathalie, échevine ; M.M. BOHNENBERGER Emile, FISCH Laurent, KARTHEISER Gilles, PESCH Max, SCHMIT Nico et WINTERSDORF Bibi, conseillers ; KRING Alain, secrétaire.

Point de l'ordre du jour numéro : 3

Bech

Altrier

Blumenthal

Geyershof

Graulinster

Hemstal

Hersberg

Kobembourg

Rippig

Zittig

Objet : Adaptation du prix du repas sur roues.

Le conseil communal,

Vu la délibération du conseil communal du 21 décembre 2010 portant fixation avec effet au 01.01.2011 du prix de vente d'un ticket pour le repas sur roues à 10.00 € ;

Vu qu'au cours des années des augmentations successives du prix du repas et de livraison ont été effectuées par le prestataire SERVIOR, entre autres suite aux changements de la convention collective SAS et en raison des augmentations indiciaires récentes ;

Attendu que dans ce contexte, le prix correspond avec effet au 1^{er} septembre 2023 aux montants suivants : Prix du repas : 12,94 € ; Prix de livraison : 5,82 €, ce qui revient à un montant total de 18,76 € ;

Attendu qu'une augmentation de prix de vente au prix de revient apporte pour les clients du repas sur roues des coûts supplémentaires non-négligeables ;

Attendu que selon les dispositions de la circulaire numéro 2023-023 du 10 février 2023 du ministère de l'intérieur, une équivalence doit exister entre les recettes et les coûts ;

Attendu que le collège des bourgmestre et échevins propose de fixer avec effet au 01.01.2024, le prix de vente du repas sur roues à 18,00 € par repas ;

Attendu que la recette y relative est comptabilisée sous l'article budgétaire 2/220/706060/99001 « Repas sur roues – vente » ;

Attendu qu'il est proposé par le conseillers Max Pesch de se concerter en temps utile sur des critères de subventionnement, au cas où cette hausse considérable entraînerait une contrainte financière pour l'un ou l'autre client ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins propose d'adapter tout d'abord le prix au montant proposé et d'en informer de suite les clients actuels et d'attendre leurs réactions ;

Attendu que le conseil communal est dès lors appelé à se prononcer à ce sujet ;

Après avoir délibéré conformément à la loi.

Décide avec cinq voix positives et quatre abstentions (FISCH Laurent, KARTHEISER Gilles, PESCH Max, WINTERSDORF Bibi):

- De fixer le prix de vente du repas sur roues à 18,00 € par menu avec effet au 01.01.2024.

Ainsi délibéré à Bech; date qu'en tête.

Suivent les signatures:

Pour expédition conforme : Bech, le 26.11.23

La bourgmestre
(Jill Goeres)



le secrétaire
(Alain Kring)

